



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Graphologues

Question écrite n° 57468

Texte de la question

M Georges Mesmin demande à Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle si elle envisage, comme le souhaitent les professionnels, la mise en oeuvre d'une réglementation de la profession de graphologue.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est indiqué à l'honorable parlementaire que le ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle est particulièrement sensibilisé par les questions relatives à la sélection des candidats à l'embauche et notamment par le recours à la graphologie, ainsi que le mentionne le professeur Lyon-Caen dans son récent rapport sur les libertés publiques et l'emploi. À cet effet et pour faire suite à ce rapport mes services procèdent actuellement à une large concertation avec les principales parties concernées afin d'examiner notamment les demandes de réglementation des professions mentionnées dans ce rapport qui émaneraient des représentants de ces professions.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57468

Rubrique : Services

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1992, page 2101